

Code de vie du centre Sainte-Croix

Les valeurs du centre sont :

Le respect

La bienveillance

La collaboration



La langue de communication du centre Sainte-Croix est le **français**.

DROITS DE L'ÉLÈVE

- Recevoir un enseignement de qualité.
- Apprendre dans un climat propice au travail intellectuel.
- Être respecté.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE

- Respecter les consignes et les exigences des membres du personnel.
- Présenter sa carte étudiante sur demande à tout membre du personnel.
- Rester calme en tout temps dans les salles de cours ainsi que dans les corridors.



L'usage du cellulaire dans les espaces partagés doit être fait avec discrétion.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- La prise de photos et de vidéos au centre est interdite sans l'autorisation de la direction.
- Il est strictement interdit de faire des appels vidéo dans les toilettes.
- Il est strictement interdit de maintenir les portes extérieures ouvertes ou entrouvertes.
- Il est strictement interdit de flâner dans les corridors ou à la cafétéria pendant les cours et à la fin de la dernière période de cours.
- Le centre est accessible seulement aux élèves dont le dossier est actif et au personnel autorisé.
- Le système d'alarme incendie ne doit être activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme pourrait entraîner le dépôt d'une plainte au criminel contre l'élève responsable. De plus, l'élève et ses parents (si celui-ci a moins de 18 ans) seront responsables des frais et des dommages causés par l'activation d'une fausse alarme.
- La consommation, la possession et la vente de drogues, d'alcool ou de toute autre substance illicite sont interdites au centre, sur son terrain et lors des sorties scolaires. L'élève intoxiqué devra quitter le centre.
- La possession d'armes ou d'objets destinés à blesser autrui est strictement interdite.
- Aucune manifestation de violence verbale, physique ou psychologique, d'agression, d'intimidation, de harcèlement, de racisme, de vol, de vandalisme à l'égard des élèves et des

membres du personnel du centre ne sera tolérée dans le centre ou sur tout réseau social.

- Aucune forme de commerce ou de sollicitation ne sera tolérée.
- Laisser les espaces utilisés aussi propres que possible (bureau en classe, toilettes, tables à la cafétéria).
- Il est interdit de changer de casier. Les casiers sont prêtés aux élèves et demeurent la propriété du centre. La direction peut en tout temps fouiller un casier pour en vérifier le contenu et ce, sans préavis.
- Par mesure de sécurité, il est défendu d'amener des enfants au centre.
- La participation aux sorties est un privilège. La direction pourrait retirer ce privilège en cas de manquement au code de vie.

En classe

- Respecter l'horaire des cours.
- Démontrer une attitude active dans vos apprentissages afin de répondre aux exigences et de respecter l'échéancier prévu.
- Ne consommer aucune nourriture dans les classes.
- En classe, l'utilisation du téléphone cellulaire doit être autorisée au préalable par l'enseignant.

En tout temps, un enseignant peut référer à la direction un élève qui se comporte de manière inappropriée.

En salle d'examens

- Il faut arriver à l'heure et présenter obligatoirement sa carte étudiante.
- Il faut apporter seulement le nécessaire pour l'examen (crayons ou stylos, gomme à effacer, calculatrice et/ou matériel de géométrie). Les sacs et les vestes doivent rester dans le casier ou être déposés dans les espaces prévus à cet effet dans la salle d'examens.
- Les feuilles de brouillon sont fournies et doivent être remises avec l'examen.
- L'examen doit être remis à la personne responsable à la fin de la durée prévue, aussitôt qu'on vous demande de le remettre.
- Il est interdit de parler avec les autres. Pour toute question, il faut s'adresser à la personne responsable.
- Il est interdit de manger en salle d'examens.
- Aucune forme de plagiat ne sera tolérée. Les conséquences encourues pour plagiat vont de la note «0» pour l'examen, à la limitation des droits de reprise ou à la fermeture du dossier.
- Le téléphone cellulaire, la montre intelligente ou tout autre outil technologique sont strictement interdits. L'utilisation ou même la simple manipulation d'un tel outil entraînera l'annulation d'un examen et la note «0 » pourrait être attribuée.
- Toute sortie non autorisée de la salle d'examens entraîne la fin de l'examen.

EN CAS DE NON-RESPECT DU CODE DE VIE, LES SANCTIONS POURRAIENT ALLER JUSQU'À LA FERMETURE DU DOSSIER.